

Le beurre et l'argent du beurre

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1984)**

Heft 734

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017001>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 734 14 juin 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Edmond Kaiser

734

Domaine public

Le beurre et l'argent du beurre

De par ses caractéristiques — taille réduite, absence de matières premières — la Suisse a toujours été contrainte, pour assurer sa prospérité, de s'ouvrir sur le monde extérieur. L'économie helvétique vit de ses échanges avec l'étranger, exportations et importations.

Point n'est besoin de disserter longuement sur la dépendance dans laquelle nous sommes à l'égard du monde et qui ne fait que croître avec l'intégration progressive de l'économie mondiale: le dollar ou le mark faiblit et l'industrie suisse s'enrhume, les pays du tiers monde ralentissent leurs investissements et les stocks s'accumulent dans nos usines. Notre alimentation, pour près de la moitié, et notre énergie, à raison de 80%, nous viennent de l'étranger. Les entreprises suisses, et pas seulement les plus importantes, produisent de plus en plus en dehors de nos frontières pour abaisser les coûts. La Suisse abrite la plus forte concentration mondiale d'entreprises multinationales. On pourrait multiplier à loisir les indices de cette profonde dépendance.

La conscience de cet état de fait explique les efforts constants d'ouverture au monde déployés par les autorités. Un effort qui a porté en priorité sur la défense et la promotion de la liberté des échanges: participation à la création de l'Association de libre-échange, accords avec le Marché commun, engagement actif dans les négociations douanières et, plus récemment, entrée dans le Club des Dix.

Les rapports internationaux ne sont pourtant pas qu'économiques. Acheter, vendre, certes, mais dans un environnement politique. Les échanges

commerciaux eux-mêmes n'obéissent pas aux seuls critères économiques. De plus en plus, interfèrent des exigences sociales, écologiques, collectivement élaborées. A ce chapitre, la Suisse peine. Autant elle est entreprenante lorsqu'il s'agit de fixer des normes commerciales, autant elle est paralysée dans le jeu international quand il faut quitter le terrain des affaires. La valse-hésitation à propos de l'entrée dans l'Organisation des Nations Unies est symptomatique à cet égard. L'attitude dilatoire de la Suisse dans le cadre de l'élaboration d'un code de conduite des sociétés multinationales, le refus du Parlement de ratifier la Charte sociale européenne, nos réticences constantes à pratiquer une entraide judiciaire internationale digne de ce nom — les Etats-Unis en savent quelque chose — sont autant d'illustrations de notre méfiance à l'égard d'un ordre international qui déborde le cadre strictement commercial.

Chez nous, cohabitent un sens très aigu des exigences de l'économie moderne et une conception dépassée de la réalité politique mondiale.

Ce que nous voulons, en somme, c'est le beurre et l'argent du beurre; les bénéfices d'un système d'échange largement ouvert — vive le libéralisme! — et les avantages de la souveraineté nationale, du cheminement politique et social et solitaire — vive l'isolationnisme! Transparence pour le commerce, opacité pour la criminalité économique par exemple — voir le tout récent refus du Conseil national d'approuver le protocole additionnel n° 9 du Conseil de l'Europe sur l'entraide judiciaire pour les délits fiscaux de caractère pénal.

Reste à savoir jusqu'à quand nos partenaires accepteront cette double attitude — ouverture, fermeture — cette manière de manger à tous les râteliers les seuls mets qui nous plaisent. Peut-être comprendrons-nous alors que le commerce n'est pas qu'affaire de sous, mais aussi de savoir-vivre (international).

J. D.